



FORMATION - ACTION

PREVENIR LA PENIBILITE AU TRAVAIL

Module « Rythmes de travail »

FORMATION 2017

Public visé

Membres CHSCT, service QHSE

Objectifs

Outils les acteurs de l'entreprise pour leur permettre d'être un relai interne et être force de proposition pour le déploiement d'actions sur les rythmes de travail.

Intervenant

Ergonome

Durée

2 jours (14 heures)

Lieu

Au sein de l'entreprise ou dans nos locaux

Tarif 2017

Nous consulter

Dates

Nous consulter

Contact

Secrétariat : 05 34 63 84 31

ASTI est membre d'un réseau d'organismes de formation agréés, en collaboration avec la DIRECCTE et la CARSAT Midi-Pyrénées.

Cette formation peut être imputable dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Programme

JOUR 1 (alternance d'exposés, d'illustration vidéos et d'exercices)

- Caractéristiques du travail de nuit, en équipe alternante et du travail répétitif
- Point sur les rythmes circadiens, le processus du sommeil et la biomécanique
- Risques professionnels spécifiques
- Effet sur la santé et le travail
- Retour d'expériences sur des actions de prévention conduites

JOUR 2 (ateliers thématiques)

- Mise en situation sur la base de 3 types d'actions
- Acteurs internes et externes à mobiliser, ressources sur lesquelles s'appuyer
- Débriefing et bilan collectif avec apports complémentaires du formateur
- Suites à donner dans l'entreprise

Ce module est complémentaire au module de la formation-action initiale proposée « Prévention de la pénibilité au travail ».

Il permet aux acteurs de l'entreprise de faire un zoom spécifique sur un des 3 facteurs de risque définis par la réglementation relative à la prévention de la pénibilité.